



## Décision n° 2025/74

### **Demande de subvention pour l'opération : Promotion touristique et outils numériques de médiation touristiques auprès du Département de la Seine-Maritime**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 novembre 2016 relative à la compétence Promotion du tourisme et à la création de l'Office de Tourisme intercommunal,

Considérant que la communauté de communes des villes sœurs, dans le cadre de ses compétences, assure la promotion et l'animation touristique du territoire, en coordination avec les comités départementaux et régionaux du tourisme,

Considérant que la création d'un spot promotionnel touristique répond à la mission de promotion et développement de la notoriété de la Destination,

Considérant que le Département de la Seine-Maritime a mis en place une politique d'aide à la promotion touristique et outils numériques de médiation touristique,

DECIDE

Article 1er : De solliciter tous les financements possibles pour la création d'un spot promotionnel touristique de la Destination Le Tréport-Mers.

Article 2 : De signer tous actes, tous documents concourants à l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 11 août 2025,

Le président

Eddie Facque



Envoyé en Sous-Préfecture  
le :  
Affiché le :  
Acte certifié exécutoire à Eu,  
Le  
Le Président,